



MAIRIE DE CIEURAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{ER} JUILLET A 20 H

SOUS LA PRESIDENCE DU MAIRE GUY PEYRUS

Présents : Florence ALAUX, Anne-Marie CADART, Elisabeth CUBAYNES, Jean-Claude CUBAYNES, Jérôme DENOUE, Martine GALTIE, Gisèle GAUTIE, Jordan HAMADA, Pascal MAUGER, Guy PEYRUS, Georges TRIZIS, Frédéric VERGNE, Mathieu VERGNE

Excusés : Nathalie PALLAS, Georges TRIZIS

Absent : Didier MARABELLE

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Anne-Marie CADART

1. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ENCLOS A CONTENEURS.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que comme il à été validé lors du conseil communautaire du 4 février 2016, le Grand Cahors prend à sa charge la réalisation des aménagements liés à la sécurité (nivellement du sol, fourniture de barrières en bois permettant de retenir les conteneurs et pose de l'enclos), tandis que la commune prend à sa charge le surplus lié à l'esthétique de l'aménagement (fourniture de panneaux en bois occultant ou de panneaux plastiques recyclés).

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention d'un montant de 981,55 €
Cette dépense est prévue au budget 2020.

Après délibération le conseil municipal vote :

12 pour ; 0 contre ; 0 abstention

2. DELIBERATION SUR LA DUREE D'AMORTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC FDEL

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur la durée de l'amortissement du programme « participation éclairage public-FDEL » d'un montant de 9 560,83 €
Monsieur le maire propose une durée d'amortissement de cinq ans pour un montant de 1912,00 €/ an.

Après délibération le conseil municipal vote :

12 pour ; 0 contre ; 0 abstention

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

Il propose :

- Taxe d'habitation : 4,03 % reste inchangée.
- Taxe foncière (bâti) : 10,04 %
- Taxe foncière (non bâti) : 109,29 %

Après délibération le conseil municipal vote :

10 pour ; 1 contre ; 1 abstention

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le maire présente le Budget Primitif 2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Budget primitif commune</i>						
Résultats reportés	0,00	45 731,89	0.00	20 876,61	0.00	66 608,50
Opérations de l'exercice	282 217,14	236 485,25	37 288,79	17 703,10	319 505,93	254 188,35
Totaux	282 217,14	282 217,14	37 288,79	38 579,71	319 505,93	320 796,85
Résultats de clôture	0,00	0.00	0.00	0,00	0 00	0,00
Restes à réaliser			1 711,79	420,87	1 711,79	420,87
Totaux cumulés	282 217,14	282 217,14	39 000,58	39 000,58	321 217,72	321 217,72
Résultats définitifs	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote : 12 pour ; 0 contre ; 0 abstention

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif de la commune 2020.

La séance est levée à 23 heures.

La secrétaire de séance,

Anne-Marie CADART

Le maire,

Guy PEYRUS